

Ref : CA2017/75

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 OCTOBRE 2017

**DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA PROCÉDURE DE GESTION FINANCIÈRE
DES MOBILITÉS ERASMUS + D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 20 octobre 2017 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Entendu l'exposé de M. Rambaud, directeur général des services,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **APPROUVE la modification proposée au modèle de gestion financière des mobilités Erasmus + d'enseignement et de formation, telle que présentée en annexe à la présente délibération.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 20 octobre 2017.

Nombre de membres présents	18
Nombre de membres représentés	17
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	35
Nombre de votes pour	35
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 24/11/2017

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 10/11/2017